



PRÉSENTATION PAR FRANÇOIS LAURIN

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES

6 AVRIL 2016

PRÉSENTATION PAR M. FRANÇOIS LAURIN
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE
BANQUE LAURENTIENNE

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES

6 AVRIL 2016 - 9 H 30

TMX BROADCAST CENTRE, TORONTO

Dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les actionnaires et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et les résultats de ses activités à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou soient inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements aux conditions des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, les changements à l'égard de la concurrence, les modifications apportées aux notes de crédit, la rareté des ressources humaines, l'évolution de l'environnement technologique, la capacité de réaliser les avantages anticipés de l'acquisition d'un portefeuille de prêts à l'investissement et la réaction des clients du vendeur à la transaction, ainsi que la capacité de la Banque de mettre en œuvre son plan de transformation. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Profil de risque et cadre de gestion des risques » du rapport de gestion du rapport annuel de la Banque et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La Banque utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux apprécier ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de croissance. Certaines analyses présentées dans le présent document reposent sur les activités principales de la Banque et ne tiennent donc pas compte de l'effet de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement, comme il est précisé dans le rapport annuel 2015.

Seul le discours prononcé doit être considéré comme faisant autorité.

Merci, M^{me} Courville.
Mesdames et messieurs, bonjour.

Ce discours ainsi que celui de François Desjardins peuvent contenir des énoncés prospectifs. Il convient de noter que les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs du rapport annuel 2015 de la Banque, qui se trouve sur notre site Web.

Résultats de 2015

Les activités principales de la Banque Laurentienne ont de nouveau enregistré une bonne performance à l'exercice 2015. Le résultat net ajusté a atteint 172,2 millions \$, ou un résultat dilué par action ajusté de 5,62 \$, une augmentation de 5 % par rapport au résultat net ajusté de l'exercice précédent, tandis que le résultat dilué par action ajusté a augmenté de 6 %. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 12,0 %. Nous avons toutefois engagé une charge de dépréciation et de restructuration spéciale de 61,8 millions \$ après impôt. Cette charge spéciale était attribuable à l'examen stratégique exhaustif de nos activités de détail, qui a révélé que certains actifs avaient subi une perte de valeur à la lumière de notre plan de transformation. Par conséquent, le résultat net s'est établi à 102,5 millions \$, ou un résultat net par action de 3,21 \$.

Le dynamisme de nos secteurs clés s'est répercuté positivement sur le résultat des activités principales. Plus particulièrement, en 2015, les prêts aux clients commerciaux ont augmenté de 18 %, et les prêts hypothécaires résidentiels souscrits par l'intermédiaire des courtiers et des conseillers indépendants de B2B Banque, de 34 %. De même, les revenus tirés de la vente de fonds communs de placement ont augmenté de 33 %.

Dans l'ensemble, en 2015, nos revenus ont enregistré une croissance de 3 %, à l'instar des frais autres que d'intérêt ajustés.

Nous continuons d'être satisfaits de la qualité du crédit de nos portefeuilles de prêts. En 2015, les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 34,9 millions \$, soit 7,1 millions \$ de moins que celles de 2014, ce qui correspond à des provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens de seulement 12 points de base. Ce faible ratio de pertes s'explique entre autres par nos critères de souscription rigoureux et l'absence d'exposition au secteur pétrolier et gazier.

Le 17 décembre 2015, la Banque a émis 1,3 million d'actions ordinaires pour un produit brut de 67,5 millions \$. La Banque a également déterminé que, en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, les dividendes déclarés seraient réinvestis dans des actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %. De plus, le 17 mars, la Banque a émis 5 millions d'actions privilégiées, série 15 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) pour un produit brut de 125 millions \$. Ces fonds propres additionnels permettent à la Banque de se transformer et de continuer de tirer parti des occasions d'affaires qui se présentent à elle.

En outre, le conseil d'administration a augmenté à deux reprises le dividende sur actions ordinaires au cours de la dernière année, soit en juin 2015 et en décembre 2015.

Résultats du premier trimestre 2016

Le 25 février, la Banque a déclaré qu'elle avait enregistré une bonne performance financière au premier trimestre 2016. Le résultat net ajusté s'est établi à 43,7 millions \$, et le résultat dilué par action ajusté a été de 1,39 \$, une hausse de 8 % et 5 % respectivement par rapport à ceux de l'exercice précédent. Le résultat net et le résultat par action ont été respectivement de 42,7 millions \$ et 1,36 \$. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 11,9 %, une amélioration par rapport à celui de 11,3 % au premier trimestre 2015. La vigueur avec laquelle

nous générons la croissance interne dans des segments ciblés à l'échelle du Canada a eu une incidence positive sur le résultat, de sorte que nous avons pu accroître considérablement le revenu net d'intérêt, améliorer le ratio d'efficacité ajusté et afficher un levier d'exploitation ajusté positif.

Objectifs financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation visant à améliorer la performance, la Banque se concentrera sur l'atteinte de son objectif stratégique global, qui est de doubler sa taille d'ici 2022 et d'accroître le rendement des capitaux propres à 14 % d'ici 2019. Par suite de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée, le rendement des capitaux propres devrait augmenter davantage pour atteindre un niveau comparable à celui du secteur bancaire canadien dans sept ans.

Ces objectifs stratégiques se traduisent par les objectifs financiers à moyen terme suivants :

- Accroître de 5 % à 10 % le résultat dilué par action d'un exercice à l'autre;
- Réduire le ratio d'efficacité sous la barre des 68 % d'ici 2019.

De plus, nous continuerons de tirer parti des forces de la Banque pour atteindre nos cibles de croissance pour 2019.

Enfin, nous sommes satisfaits de nos résultats de 2015, ainsi que de ceux du premier trimestre 2016. Nous sommes également convaincus que notre plan de transformation nous permettra de réaliser nos objectifs et de renforcer nos assises en vue d'une croissance durable.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée. Je cède la parole à M^{me} Courville.